

2018

Paule

bulletin d'informations municipales



J.P. Guérol



Le Mot du Maire

Depuis le 17 novembre dernier, les soubresauts que traverse notre pays ont pris une telle ampleur qu'ils perturbent les grilles d'analyse et d'interprétation de la classe politique, des éditorialistes, des médias en règle générale.

Ce mouvement des gilets jaunes agrège les exaspérations et les revendications de tous ceux qui ont des difficultés à boucler les fins de mois, de tous ceux qui en filigrane craignent pour l'avenir de leurs enfants.

Ce mouvement est également révélateur de l'inquiétude de tous ceux qui voient disparaître les services publics de proximité : éducation, santé, trésorerie...

En résumé ce qui concourt à ce qu'il est convenu d'appeler l'aménagement du territoire.

« A quoi servent nos impôts ? » cette question a souvent été posée durant ces dernières semaines ! La métropolisation est devenue l'alpha et l'oméga de l'aménagement du territoire !

On a oublié que la France n'est pas qu'urbaine, elle est constituée de quartiers oubliés en périphérie des cœurs de villes et la part de la population rurale représente 20,2 % de la population totale.

Qu'on le déplore ou non, qu'on s'en réjouisse ou pas, « l'argent est le nerf de la guerre » !

Dans nos communes rurales, on s'en rend bien compte devant l'étendue de ce qu'il reste à faire pour améliorer la vie de nos concitoyens et qu'on ne peut réaliser, faute de cet ingrédient incontournable pour faire tourner la machine communale.

L'année dernière, j'avais déjà évoqué la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (montant alloué par l'Etat aux collectivités territoriales) et la suppression de la taxe d'habitation qui a pris effet cette année sans que les communes, à ce jour, soient informées des modalités compensatoires.

La taxe d'habitation disparaît donc des écrans radar de la fiscalité locale mais réapparaîtra sous une autre forme : l'Etat va en effet devoir mobiliser 20 milliards d'euros, dans un premier temps, pour compenser la perte fiscale des collectivités. Pour information, la commune de Paule n'a pas modifié ses 3 taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) depuis plus de 25 ans.

Utile à tous les usagers, la voirie communale doit faire l'objet de travaux constants pour assurer leur sécurité.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte de :

- 8h à 12h et de 13h30 à 17h45 du lundi au vendredi

• le vendredi elle ferme à 17h et le mercredi elle est fermée l'après-midi.

☎ 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Site internet : paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- tous les matins de 9h00 à 11h30,
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous.

Permanences des Adjoints :

- M. Yves Le Guern
Le jeudi matin de 10h30 à 12h
- Mme Anne-Françoise Le Guennec
Le jeudi matin de 10h30 à 12h
- M. Yves Le Roux
Le jeudi matin de 10h30 à 12h

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Budget 2018	4
Les travaux et investissements 2018.....	6
L'actualité du regroupement scolaire intercommunal - Année 2018-2019	9
Politique en faveur des jeunes Paulois	10
Etat civil année 2018	11
Infos	12
Quoi de neuf à la CCKB en 2018	21
Calendrier des fêtes 2019	22
Associations Paulaises	22
Vie communale : rétrospective 2018	24

Le bulletin sera consultable en ligne à partir du 10 janvier 2019 : paulecommunedebretagne.fr

Conception et impression ReflétExpression.fr

Or nous avons dû réduire, à notre grand regret, l'investissement relatif à l'entretien des routes. La longueur du réseau routier paulois (70 km c'est-à-dire en linéaire la distance Paule-Quimper) est un véritable handicap pour réaliser d'autres investissements et aucune compensation financière ne prend en compte cette réalité !

Chaque année, les maires guettent avec inquiétude les nouvelles données chiffrées de l'Insee. Pourquoi est-ce si important ?

De ces chiffres dépendent de nombreuses décisions administratives ou financières: dotation de l'Etat aux communes, barèmes de certaines taxes, nombre de conseillers municipaux, conditions de maintien des services publics... ainsi que les règles du jeu pour les élections municipales.

Cette année, le nombre d'habitants s'élève à 740 habitants. Peu de maisons restent libres à la vente ce qui signifie l'arrivée de nouveaux habitants.

Lorsqu'on les interroge, les critères déterminants sont le coût de l'immobilier, le cadre de vie, la proximité des axes routiers, sans oublier le Haut Débit. Toute transaction immobilière génère des droits de mutations qui alimentent le budget communal.

Je remercie infiniment nos nouveaux concitoyens d'avoir fait le choix de la commune de Paule et je leur souhaite de réussir leur projet de vie. Les élus, les employés communaux sont à leur disposition pour répondre à toutes leurs interrogations et les portes de la mairie leur sont grandes ouvertes !

Les habitants du bourg ont stoïquement supporté les désagréments inhérents aux travaux de remplacement du réseau d'eau potable rue de la Pie et rue de l'Ecole.

Cet investissement d'environ 500 000 € a été financé par le Syndicat d'Eau du Centre-Bretagne avant sa fusion avec d'autres syndicats d'eaux. Il a semblé normal aux élus que l'effort consenti depuis plusieurs années par les abonnés (y compris ceux de Paule) trouve sa juste récompense dans la réfection d'un réseau d'eau vieux d'une soixantaine d'années. Nous avons obtenu une tranche de travaux supplémentaire sur la route de Glomel. Elle est en cours de réalisation.

La première tranche des travaux de sécurisation du bourg devrait s'achever courant mars si les entreprises respectent l'échéancier annoncé. Elle concerne la rue de l'Ecole ainsi que les entrées de bourg. Encore une fois, nous sollicitons la bienveillance des riverains concernés par les nuisances générées par les travaux.

L'avenir de l'école reste un sujet de forte préoccupation compte tenu de la baisse drastique des

élèves sur le RPI.

Des négociations administratives avec l'Inspection Académique sont actuellement en cours pour tenter de remédier à cette situation et trouver une solution pérenne...

En France, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 en France et entre le 23 et le 26 mai 2019 dans les 27 Etats membres de l'Union Européenne. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Une fois de plus, les Paulois ont su se mobiliser pour contribuer au succès de l'édition 2018 de la Pierre le Bigaut Mucoviscidose sur deux temps forts : le jour du passage de la course cycliste, le 23 juin, et la soirée moules-frites organisée par les bénévoles très motivés le 22 septembre.

Un immense merci aux organisateurs, à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite des différentes animations et aux convives qui ont fait l'effort de se déplacer.

Nous avons pu ainsi reverser 1 250 € au profit de la recherche.

Bien évidemment mon propos ne balaie pas l'ensemble des dossiers traités tout au long de l'année. Malgré le contexte tendu, sachez que les élus continuent d'assurer avec enthousiasme et détermination les missions que vous leur avez confiées par votre vote en 2014.

Que cette nouvelle année vous apporte de la confiance en l'avenir et vous permette de réaliser vos projets les plus personnels.

Au nom de toute l'équipe municipale, du personnel communal, je vous souhaite, ainsi qu'à tous vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Patrick LIJEOUR, Maire de Paule

*Toute la population
est cordialement invitée
à la cérémonie des vœux
vendredi 11 janvier 2019
à partir de 19h30
à la salle polyvalente*

Le budget municipal, comment s'organise-t-il ?

Un budget municipal est l'outil annuel qui permet d'anticiper les recettes et les dépenses de la commune afin de gérer au mieux les finances publiques avec une seule préoccupation : l'intérêt général et non pas l'intérêt particulier.

LE BUDGET PRIMITIF 2018



Le budget primitif de la commune est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice.

C'est un acte prévisionnel car il constitue un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sur une année. C'est un acte d'autorisation juridique par lequel le Maire (l'ordonnateur) est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Il est prévu pour un exercice budgétaire qui commence au 1er janvier et s'achève au 31 décembre. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

L'adoption du budget est un acte fondamental de la gestion communale : à travers lui se concrétise les choix et les orientations des élus municipaux.

Le Budget est constitué de deux sections :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et les charges financières liées aux intérêts des emprunts.

Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services.

L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement concerne essentiellement les grands projets, l'amélioration des équipements et le remboursement du capital de la dette. Les recettes proviennent principalement des emprunts, des subventions spécifiques de l'Etat, du Département dans le cadre du contrat de territoire et de l'autofinancement.

Comme en 2017, le budget communal 2018 a été élaboré dans un contexte de restriction budgétaire, conséquence directe de la baisse continue depuis 2014 des dotations de l'Etat. Dans ce contexte contraint, les décisions ont été prises pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et ainsi garantir le financement des projets d'investissement **sans augmentation des taux d'imposition.**

Le budget général est complété par des budgets annexes : assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale, lotissement de Kéristen Vian.

Le budget primitif a été voté le 9 avril 2018.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	137 463	Excédent 2017	40 163
Charges du personnel	247 490	Produits des services	47 600
Atténuation de produits	13 700	Contributions directes et taxes	229 951
Autres charges gestion courante	63 190	Dotations et participations (DGF)	247 506
Charges financières (intérêt de la dette)	23 650	Autres produits gestion courante	21 000
Amortissement	727		
Autofinancement	100 000		
TOTAL	586 220	TOTAL	586 220

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2018	436 200	Autofinancement	100 000
Remboursement capital emprunts	77 800	FCTVA	20 000
Opérations financières	120 357	Amortissements	727
		Opérations financières	293 880
		Cession immobilière	59 000
		Subventions travaux	160 750
TOTAL	634 357	TOTAL	634 357

TAUX ET CONTRIBUTIONS DIRECTES

Depuis plusieurs années, ces taux restent inchangés :

	Taux	Produit Année 2015	Produit Année 2016	Produit Année 2017	Produit Année 2018
Taxe d'habitation	10.61 %	50 440	53 199	48 689	50 567
Foncier bâti	17.17 %	53 639	54 051	54 755	56 386
Foncier non bâti	51.78 %	66 589	67 262	67 521	68 401
	Total en €	170 668	174 512	170 965	175 354

En revanche, les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

Les Travaux et Investissements de l'année 2018

Voirie communale

L'entreprise PIGEON d'Hennebont a été retenue par le groupement de commandes cantonal pour la réalisation des travaux de voirie 2018.

Montant du Marché : **48 766.20 € TTC**

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Kervouazou (264 m)
- Kerjean (400 m)
- Kergroas (325 m)
- Point à temps sur diverses voies

Acquisition de matériel

6 tables en polypropylène ont été achetées auprès de la société « Label Table » pour la salle polyvalente. La chaîne hifi a également été remplacée par Excel Audio de Glomel. Coût de ces investissements : **2 030 €**

Mise en conformité accessibilité des toilettes publiques

Les sanitaires publics, comme tous les lieux accueillant du public, doivent suivre les règles d'accessibilité définies par la loi 2005-102 du 11 février 2005.

Des travaux ont été réalisés afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La commune a sollicité 2 entreprises : Kévin Quéffelec, maçon à Plévin, et Pascal Kerbellec, plombier à Maël-Carhaix. Coût des travaux : **4 700 €**.



Mise en conformité de l'installation de protection contre la foudre de l'église

Suite à la visite de contrôle annuelle de l'église, il s'avère que l'installation est non conforme aux nouvelles normes NFC 17-102 de septembre 2011. Cette norme impose la mise en place d'une protection par parafoudre sur l'alimentation des cloches électrifiées. L'entreprise Macé de Quintin a été chargée de réaliser les travaux de mise aux normes pour un coût de **3 165 € TTC**.



Remplacement des conduites d'eau potable dans le bourg

Ces travaux d'un montant d'environ 500 000 € ont été financés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Centre Bretagne avant sa fusion avec les Syndicats de Saint-Maudez et Saint-Nicolas-Du-Pélem le 1er janvier 2018.



Réfection de la couverture de la chapelle classée de Lansalaün

Les travaux d'entretien réalisés par l'entreprise « Paule Couverture » sous le contrôle de l'architecte des Bâtiments de France ont consisté en la révision de la couverture avec fixation des ardoises déplacées, la vérification des solins et du faitage, le démoussage manuel de la couverture.

Coût des travaux : **4 537.44 € TTC.**

La commune a bénéficié de 50 % de subvention de l'Etat et 10 % du Département pour ces travaux.



L'aménagement du bourg

Conformément au Code des Marchés Publics, la commune a lancé un appel d'offres pour les travaux de la 1ère tranche d'aménagement du bourg.

- Le lot 1 « voirie, réseau eaux pluviales et signalisation » a été attribué à l'entreprise Eurovia de Ploufragan pour un montant de 302 949 € HT.
- Le lot 2 « aménagement paysager » a été attribué à l'entreprise Jo SIMON de Ploudaniel pour un montant de 32 835 € HT.



Comme nous l'avons indiqué dans le bulletin 2017, les travaux concernent principalement les rues de l'Ecole et de Bellevue.

Des subventions d'un montant de l'ordre de 160 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre du Contrat de Territoire ont été attribuées à la commune pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux ont démarré le 14 novembre et s'achèveront fin mars 2019.

CHANGEMENT AU SEIN DE L'EQUIPE DES EMPLOYES COMMUNAUX

René Guyon, employé communal depuis le 1er mars 2002, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2018.

Josette Guyon, ATSEM depuis le 1er septembre 1989, a également fait valoir ses droits à la retraite le 21 septembre 2018.

Nous leur souhaitons à tous les deux de profiter pleinement de cette nouvelle étape pour réaliser les projets qui leur tiennent à cœur.

Eric LE COENT a été recruté le 1er juillet 2018 pour assurer les fonctions d'employé communal. Connu de la population, Eric était contractuel depuis le mois d'août 2015. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre collectivité !



Des travaux sur le canal



La section costarmoricaine du canal de Nantes à Brest, longue de 42 km est propriété de l'État et le Département des Côtes d'Armor en est le gestionnaire. Elle comprend 55 écluses, un barrage (Korong) et 6 maisons éclusières.

Chaque année, des travaux d'investissement sont réalisés par le Département pour valoriser le canal, en complément de l'entretien courant effectué par l'équipe canal basée à Rostrenen (antenne de l'Agence Technique Départementale de Guingamp-Rostrenen).

Les principales opérations engagées sur le canal sont des travaux pour réhabiliter les écluses dans un souci de préservation du patrimoine et des travaux d'aménagement et d'équipement du chemin de halage pour un meilleur accueil des visiteurs.

Ont été réalisés en 2018 sur la commune de PAULE :

- la réfection du chemin de halage entre les écluses du Moulin de Stang An Dour et de Lansalaün,
- des travaux de gestion forestière (élagage, abattage et plantations) entre les écluses de Lansalaün et de La Pie,
- l'installation de nouveaux équipements d'accueil (bancs, demi-barrières pour faciliter l'accès au chemin de halage...),
- une nouvelle signalétique, commune à l'ensemble des canaux bretons, est également en cours d'installation sur les écluses ainsi qu'au niveau des entrées et des points d'intérêt du canal.



L'actualité du **Regroupement scolaire intercommunal** - Année scolaire 2018-2019

Actuellement, 42 élèves sont scolarisés au RPI contre 69 l'année dernière. Il va sans dire que la situation est préoccupante.

23 élèves sont scolarisés à Paule :

- Caroline Wepierre : 4 CP - 2 CE1 - 3 CE2
- Vincent Le Clerc, Directeur : 12 CM1 - 2 CM2

19 élèves sont scolarisés à Plévin :

- Ilknur Ozkan, Directrice, assistée de Lucy LACHUER ATSEM : 3 TPS - 4 PS - 6 MS - 6 GS



Photos :

En haut à gauche :
Sortie pédagogique à Bothoa

En haut à droite :
Le jour de la chandeleur, les enfants de l'école ont dégusté avec plaisir les crêpes préparées à la cantine par Anne-Françoise, Marie-Annick et Patricia...

Ci-contre :
Séance de gouren

Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI :

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec le Directeur ou la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Le transport est confié à la société Transdev Cat de Carhaix.

La commune de Paule met à disposition des familles un transport scolaire communal :

L'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir. Plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à l'école où diverses activités ludiques et artistiques lui sont proposées.

En complémentarité, la garderie à l'école de Plévin accueille les enfants des 2 écoles de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Politique en **Faveur des jeunes Paulois**

Rappel des aides accordées par la commune
(Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, contactez la mairie).

VOYAGES PÉDAGOGIQUES

Versement d'une participation de **5 €** par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou en collège qui participent aux voyages pédagogiques.

L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif par l'établissement scolaire.

PARTICIPATION VERSÉE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Versement de 15 € par enfant.

Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2018 :

- Ecole de foot de l'A.S. La Montagne : 30 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de foot du 1^{er} mai
- Dernières Cartouches de Carhaix : 45 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 90 €
- Poney Club de Glomel : 60 €
- Judo Club du Poher : 15 €
- Carhaix Basket : 15 €
- Carhaix Natation : 15 €
- Cercle Celtique de Carhaix : 15 €
- IME de Carhaix : 15 €
- Cyclo Club du Blavet : 45 €
- Club de Badminton de Rostrenen : 100 €

PARTICIPATION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de **20 €** aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres. La demande est à déposer en mairie.



Les cours sont dispensés à la salle d'activités :

- **Chant**
Lundi 16h30 – 18h30
- **Guitare**
Mardi 17h00 - 20h30
- **Théâtre**
Jeudi 19h30 - 21h30

Afin de rendre la musique accessible à tous, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh met gratuitement à disposition des élèves de l'école de moins de 26 ans un parc instrumental composé de 70 instruments. Ils peuvent profiter du prêt d'un instrument pour une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable 2 fois).

Le parc instrumental est composé de : violon, violoncelle, contrebasse, accordéon diatonique, accordéon chromatique, flûte traversière, flûte traditionnelle, trompette, saxophone, clarinette, xylophone, harpe celtique, biniou, bombarde.

Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh

6 rue Abbé Gibert 22110 Rostrenen

☎02 96 29 35 98

Personnes âgées résidant en EHPAD

Des colis de Noël ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes âgées de Paule résidant en Ehpad.

Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile ont également reçu un colis.



REPAS DES ANCIENS – JEUDI 30 MAI 2019

Une nouveauté à partir de 2019, les membres du CCAS ont décidé de réserver le repas des anciens aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Bien entendu, les personnes qui ont moins de 70 ans et qui étaient précédemment invitées pourront participer au repas.

ÉTAT CIVIL ANNÉE 2018

NAISSANCES

- Hugo GUESDON COSMAO, 4 Kernolou, né le 17 février
- Kaëlys CHARUEL BOULHO, 7 Croas Ty Névez, née le 10 avril
- Ewen Jean-Claude Vincent PEZZILLO, 3 Kergua, né le 8 juin
- Emma Louise Monique QUILLIOU, 2 Kerlévras, née le 24 juin
- Lina Michèle BRATTINGA DELAPIERRE, Castellaouénan, née le 25 juin
- Louna DUPERRAY, Grignonnect, née le 10 juillet
- Lilou JEGOU, 3 Kergroas, née le 8 août
- Marion Angèle Liliane LAMER, 1 La Pie, née le 15 octobre
- Maeron Olivier Georges TAULEN, 2 Pont Croix, né le 15 novembre
- Perrine Louise Anne JAFFRAY, 9 Saint-Amand, née le 7 décembre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Bruno Pierre DAOUX, chauffeur routier, et Patricia Marie Denise EBREL, ouvrière d'usine, domiciliés 9, Kerrifaut, mariés le 30 juin
- Frédéric Jérôme Bruno CHARUEL, chef d'atelier, et Stéphanie Christophe Françoise Audrey BOULHO, mère au foyer, domiciliés 7 Croas Ty Névez, mariés le 25 août

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année.

DÉCÈS

- Eugène Ange Marie LE CORRE, doyen de la commune, 97 ans, 1 Kerléo, décédé le 22 mars
- Yvonne Camille BERTHELOT épouse LE GUERN, 67 ans, 1 Kerrifaut, décédée le 11 avril
- Michel QUILLIOU, 52 ans, 1 Les Quatre Vents, décédé le 11 mai
- Jean Margaret WARLOW épouse ALLEN, 80 ans, 3 Kérandeurquet, décédée le 30 mai
- Elise Andréa Fernande ROBIN épouse QUETTIER, 74 ans, Lotissement de Kéristen Vian, décédée le 11 juin
- Yoann Jean François LE GUEN, 26 ans, 6 Kérauffret Le Moustoir, décédé le 16 juin
- Théophile Yves Marie ROBIN, 94 ans, 1 Kerhuel, décédé le 30 juillet
- Lucien Marie LE CAROFF, 85 ans, 6 Croas Ty Névez, décédé le 4 octobre
- André Joseph BOURDONNAY, 78 ans, 4 Kerléo, décédé le 11 octobre
- Louise LE DU veuve SIBIRIL, doyenne de la commune, 97 ans, 5 La Pie, décédée le 9 novembre
- Jeanne Marie Sylviane BULLETT veuve CARON, 75 ans, 12 Kerroullaire, décédée le 28 novembre
- Etienne Joseph Louis JAFFRAY, 81 ans, 1 Guerloc'h, décédé le 12 décembre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Nota : l'édition du bulletin municipal étant close le 15 décembre, tous les événements relevant de l'Etat Civil et survenant après cette date seront publiés dans le bulletin 2019.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Les nouveaux Pauloïses sont invités à s'inscrire sur la liste électorale en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 a créé le **Répertoire Electoral Unique (REU) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019**. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Cette dernière sera dorénavant permanente et extraite du REU. **Désormais les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales 6 semaines avant la date des élections**. En 2019, les élections européennes se dérouleront le 26 mai, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars pour voter. Ce jour étant un dimanche, **une permanence sera assurée le samedi 30 mars de 9h à 12h** pour les inscriptions éventuelles. La date limite d'inscription au 31 décembre est par conséquent abrogée.

Les jeunes atteignant leur 18^{ème} anniversaire en 2018 sont, en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 30 mars 2019.

NOUVELLES MODALITÉS DE TRAITEMENT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ



Depuis le 1^{er} décembre 2016, les modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) ont évolué. Comme pour les demandes de passeport, les usagers doivent effectuer leur demande dans une commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. **Les Pauloïses devront désormais se rendre à la mairie de Rostrenen sur rendez-vous (☎02 96 57 42 00).**

La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014. **Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.** La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux mineurs, la carte restant valable uniquement 10 ans.



ATTENTION !

Voyage à l'étranger : malgré l'information au niveau européen de ces nouvelles dispositions françaises, tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de la renouveler en joignant obligatoirement une preuve du voyage (titre de transport, réservation auprès d'une agence de voyage...).

Autorisation de sortie du territoire des mineurs

Le rétablissement du régime des autorisations de sortie de territoire, dans le cadre de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, est mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017.

L'autorisation sera établie par le biais d'un formulaire CERFA n° 15646*01 téléchargeable sur internet par le parent qui le complétera, l'imprimera et le signera directement. **Le mineur voyageera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.**

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ -PACS-

...Le PACS ne doit pas être traité à la légère !

Où ? Comment ?

Depuis le 2 novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent le faire enregistrer en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au Consulat de France compétent.

Pièces à fournir :

- Convention de PACS (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n° 15725*02) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...).



Très important !

La succession n'étant pas automatique entre les partenaires pacsés, ceux qui souhaitent se déclarer mutuellement héritiers doivent donc le faire par voie testamentaire. Il leur faut rédiger un testament auprès d'un notaire.



CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les démarches se font obligatoirement sur Internet. La demande par courrier n'est plus autorisée.

Toutes les préfetures et sous-préfetures ont fermé définitivement leurs guichets carte grise et permis de conduire.

⇒ Pour la carte grise, un changement d'adresse, une déclaration de cession d'un véhicule ou une demande de carte devront se faire sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Concrètement, lors de l'achat d'un véhicule, **le vendeur devra remplir sur ce site le certificat de cession. Il obtiendra alors un code qu'il devra communiquer à l'acheteur afin que celui-ci puisse faire établir sa nouvelle carte grise sur le site.**

⇒ Pour le permis de conduire, toute demande (vol, détérioration, expiration de la durée administrative de votre permis de conduire, prorogation poids lourd, changement d'état civil, extension du permis de conduire, premier permis de conduire) pourra se faire sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Un service est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches liées aux cartes grises ou permis de conduire, à la Maison des Services Publics, Place de la Tour d'Auvergne, à Carhaix.

☎ 02 98 93 02 88

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
Mercredi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
Vendredi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h00

Mardi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
Jeudi : fermé au public

RECENSEMENT EN 2019 DES JEUNES NÉ(E)S EN 2003 POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ; il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).



PERMANENCES DIVERSES

SOLIHA (aides à l'habitat) : 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h Cité Administrative à Rostrenen
☎ 02.96.62.22.00

Assistants sociaux : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.57.44.00

CAF : sur rendez-vous à la maison de l'enfance de Rostrenen ☎ 0810.25.22.10

CRESUS : aide aux personnes et aux familles endettées ou exclues bancaires : Cité Administrative à Rostrenen sur rendez-vous ☎ 06.15.86.66.94

ADIL : infos logement, bail, loyer etc... : 1^{er} mardi du mois de 14h à 17h : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.61.50.46

CARSAT : 1^{er} mercredi et jeudi du mois sur rendez-vous ☎ 02.56.26.30.20

CDAD 22 : conseils pour toute difficulté administrative ou juridique : 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h Cité administrative à Rostrenen – sans rendez-vous.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse :
CPAM des Côtes d'Armor
22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1
☎ 3646. Permanence à la Cité Administrative à Rostrenen, tous les mardis de 13h30 à 16h.

Association JALMALV permanence pour personnes endeuillées (écoute, soutien et accompagnement) : sur rendez-vous ☎ 06.61.79.93.79

MSA D'ARMORIQUE : ☎ 02.98.85.79.79

Assistants sociaux :

Exploitants et salariés agricoles :

Mme Martine CHOVET

Retraités Agricoles : Mme Ludivine GRAVIER

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIEUR : Cité Administrative à Rostrenen 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 9 h à 12 h sans rendez-vous

NOUVEAU SERVICE A LA POSTE DE MAËL-CARHAIX

Un guichet unique de proximité en milieu rural

La Maison de services au public de Maël-Carhaix vous permet d'effectuer de nombreuses démarches, vous oriente vers les bons interlocuteurs et vous évite ainsi des déplacements.

Ce service est gratuit dans un espace confidentiel dédié et est également accessible aux personnes à mobilité réduite. Grâce à un accès à internet en wi-fi et à un équipement bureau (un ordinateur, une tablette, une imprimante et un scanner) mis à votre disposition gratuitement et en libre-service, vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle.

Coraline Raud, chargée d'accompagnement de Familles Rurales, est à votre disposition le jeudi de 9h00 à 12h00 pour vous aider gratuitement dans vos démarches administratives.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHÈQUE

Sur 100 m², la médiathèque met à disposition un fonds de 4 500 ouvrages enrichi chaque année par l'acquisition de nouveautés. Elle est abonnée à plusieurs revues que vous pouvez consulter sur place ou emprunter. C'est aussi un lieu d'accès à internet.

Mercredi : 10h30 - 12h00

14h00 - 17h00

Samedi : 10h30 - 12h00

Tarifs des abonnements annuels :

Individuel : 5 € Famille : 10 €

Occasionnel : 5 €



HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE



Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le Relais Poste est ouvert :

- du mardi au samedi : de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 20h00
- dimanche et jours fériés : de 8h30 à 12h30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Vente de timbres à usage courant
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- Vente d'emballages colissimo
- Pesée des lettres et colis
- Dépôt des lettres et colis
- Envoi et retrait des recommandés
- Retrait sur CCP à hauteur de 150 € par semaine

ATTENTION

La levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a lieu à 13h du lundi au vendredi.

MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

le samedi de 12h à 20h - le dimanche de 8h à 20h

Se présenter à l'accueil de l'hôpital

URGENCES et SAMU : composez le 15



HALTE AUX LINGETTES DANS LES WC

Les lingettes de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne présentent un inconvénient majeur si les utilisateurs ont le mauvais réflexe de les évacuer par les WC : elles obstruent les canalisations d'assainissement et la pompe de relèvement, contrairement aux indications mentionnées sur les emballages.

Nous disposons de photos éloquentes mais nous n'avons pas souhaité les publier dans ce bulletin...

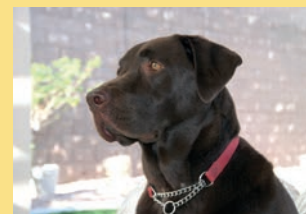


Si le problème perdure et afin de garantir le bon fonctionnement du réseau, **la commune sera dans l'obligation de faire réaliser des contrôles de chaque regard individuel.**

NUISANCES SONORES

Un certain nombre de plaintes parviennent en mairie quant aux nuisances générées par les **abolements intempestifs** des chiens.

Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

⇒ **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.98.93.37.36

⇒ **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Briec)

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.96.29.24.96

RESSOURCERIE TY RECUP

⇒ **Carhaix**

ZA de St Antoine

☎ 09 71 52 39 99

Le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 14h00 à 18h00



⇒ **Rostrenen**

14, rue Marcel Sanguy

☎ 06 85 04 21 56

Le mardi de 10h00 à 18h00,
le mercredi de 14h00 à 18h00
et le samedi de 10h00 à 18h00.

Respectez les points de collecte des déchets !

Cette photo représente l'état du point de collecte de Saint-Amand. Est-ce normal ? **NON**

Nous pourrions diffuser des photos d'autres points de collecte de la commune dans un état semblable. Au lieu-dit « Toulhallec » une personne dépose toutes les semaines plusieurs sacs remplis de cannettes de bière sans prendre le soin de les introduire une à une dans le conteneur.

Est-ce normal ? **NON**

L'employé communal passe des heures toutes les semaines à nettoyer et charger les encombrants pour les transporter à la déchetterie. Est-ce normal ? **NON**

Au-delà de leur impact paysager, les dépôts sauvages de déchets engendrent des nuisances liées à l'hygiène et à la propreté des points-tri et peuvent être source de pollutions.

Chacun d'entre nous, en tant que producteur de déchets, a l'obligation et la responsabilité d'assurer ou de faire assurer leur élimination.

En cas de non-respect de la réglementation sur la question des dépôts sauvages, l'usager concerné encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à 3000 € et une confiscation de son véhicule.



Interdiction totale des pesticides dans les jardins en 2019

À partir du 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne pourront plus utiliser ni détenir de pesticides. Herbicides, fongicides et insecticides ne seront plus disponibles à la vente.

Les produits utilisables en agriculture biologique restent disponibles.

Cette échéance est issue des lois Labbé et de Transitions énergétiques de 2014 afin de diminuer l'utilisation de ces substances pour préserver la santé et l'environnement.

Ainsi, depuis 2017, les collectivités locales n'utilisent déjà plus de produits phytosanitaires sur la plupart des espaces publics.

LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

SI JE TROUVE UN NID DE FRELON ASIATIQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez la mairie pour l'informer de la découverte du nid et lui communiquer vos coordonnées. Le référent communal se déplace pour expertiser le nid, recueille les informations nécessaires à sa destruction (adresse, hauteur, diamètre, support, accessibilité) et si vous êtes propriétaire du terrain, il vous fait remplir une autorisation pour l'intervention d'un prestataire spécialisé. Le référent envoie les documents à la CCKB. La CCKB commande l'intervention au prestataire. Le prestataire intervient dans un délai de 3 jours maximum pour détruire la colonie et laisse un avis de passage.



Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de la CCKB.

L'ACCÈS AU TRAD : Transport Rural à la Demande

Les personnes désirant utiliser le TRAD doivent acheter les tickets à la mairie ou à la CCKB. Les tickets sont vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs sont les suivants :

- **Tickets rouges** : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),
- **Tickets verts** : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Cœur (soit 2 € aller-retour),
- **Tickets bleus** : 0,50 € le trajet pour le transport des enfants vers les CLSH (centre de loisirs), la base nautique de Trémargat (enfants inscrits aux activités *T'é pas Cap* et *Cap Armor*), les activités *Cap Sports* et l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh (soit 1 € aller-retour).

Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket. Pour l'obtenir, prendre rendez-vous au ☎02 96 29 18 18.

Pour rappel, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Cœur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturelles sont exclus de cette mesure.

Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire, au préalable, d'appeler la centrale de mobilité au numéro suivant :



CCKB - Amélioration de l'habitat- Programme 2018-2021

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh a lancé, pour la période 2018-2021, une opération d'accès aux aides de l'ANAH pour les habitants propriétaires occupants du son territoire. A travers ce dispositif, la CCKB, en collaboration avec SOLIHA Côtes d'Armor, souhaite leur permettre :

- ⇒ d'améliorer le confort de leur logement en diminuant la facture énergétique (travaux d'isolation, remplacement du système de chauffage...)
- ⇒ d'adapter leur logement au vieillissement ou au handicap (aménagement de la salle de bains, rampe d'accès...) pour anticiper et prévenir les risques d'accidents domestiques ou répondre à un besoin immédiat.

Pour savoir si vous êtes éligibles aux aides de l'ANAH, vous pouvez vous rendre sur le site de l'ANAH avec le lien suivant :

<http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>
SOLIHA peut d'autre part vous accompagner dans votre projet en vous aidant à le définir, en vous donnant des conseils techniques et financiers et en vous aidant à trouver d'autres financements éventuels.

Une permanence mensuelle est tenue le 1er mardi du mois de 10 heures à 12 heures à la Cité Administrative de Rostrenen.

Pour tout renseignement : Soliha : 02 96 62 22 00 / CCKB : 02 96 29 18 18

SERVICES À DOMICILE DU CORONG



Les Comités d'Entraide de Maël-Carhaix et Callac ont fusionné en 2017 pour devenir le Service d'Aide à Domicile du Corong (SAD du Corong).

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le SAD du Corong vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SAD du Corong qui est à votre disposition 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – fermé le mercredi après-midi.

☎ 02.96.24.71.61 fax : 02.96.24.65.70

E-mail : maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

DYNAMIQUE EMPLOI SERVICE

Argoat Emplois Services a fusionné en 2017 avec l'association Dynamique Emploi Service de Loudéac.

Cette association propose une offre de services complète à l'attention de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, dans l'intervention à domicile (ménage, repassage...), les courses, le jardinage, la manutention, les travaux de peinture et tapisserie, l'aide au déménagement, les livraisons...

L'association est agréée par l'Etat pour les services à la personne. Les dépenses ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes payées à l'association.

D'autre part, l'association va continuer sa mission d'accompagnement auprès de tous les demandeurs d'emploi afin de les aider dans leur recherche d'emploi et leur proposer des missions de travail.

Dynamique Emplois Services est joignable

☎ 02.96.29.20.79.

Le C.L.I.C

Le Centre Local d'Information et de Coordination Sud-Ouest Côtes d'Armor de Rostrenen accueille, informe, accompagne les Aînés, leur entourage dans les démarches liées au maintien à domicile et au bien vieillir. Patricia JEANGEORGES - chargée de coordination, Lutèce COATRIEUX - chargée d'accueil et d'Information, composent cette nouvelle équipe.

Le CLIC, service de proximité du Conseil Départemental, est à votre disposition à la :

Maison du Département

6 A rue Joseph Pennec - 22110 Rostrenen

☎ 02 96 57 44 66

clic-sudouest-rostrenen@cotesdarmor.fr

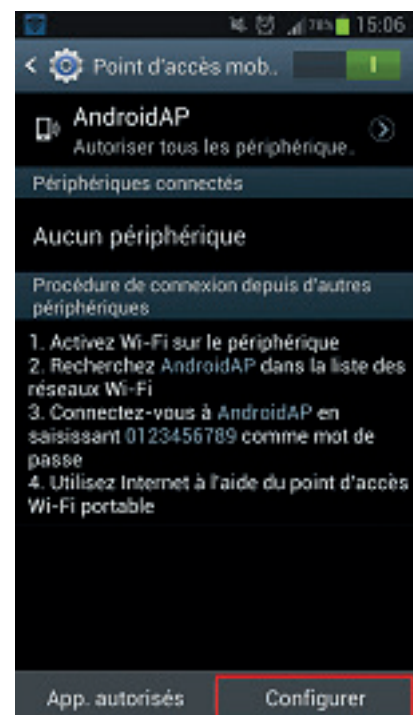
Le téléphone portable peut être utilisé comme Modem

Ce système peut se substituer à votre li-vebox en cas de panne mais nécessite une couverture téléphonie mobile 3 G ou 4 G.

1. Actionner « Paramètres » ou « Réglages »
2. Puis Modem et points d'accès
3. Point d'accès mobile :
 - > Soit dans la page qui s'affiche
 - > Soit en faisant glisser le doigt de haut en bas sur votre portable

La page ci-dessous s'affiche sur votre portable.

> Saisir le mot de passe indiqué.





ACCUEIL ÉCOUTE FEMMES

Communiqué de l'association ADALEA

La violence n'est pas facile à déceler, tant la personne concernée a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Accueil Écoute Femmes devient un lieu où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à quelqu'un d'autre parce qu'elle a honte et qu'elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps très isolée.

Accueil Écoute Femmes assure :

- Un service d'écoute téléphonique pour les femmes victimes de violences conjugales
- Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de parole (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées)
- Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels

Pour contacter Accueil Écoute Femmes

☎ 02.96.68.42.42



INFORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DES CÔTES D'ARMOR



L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a pour mission d'accueillir, écouter, soutenir et orienter vers les services adaptés, les ressortissants de l'Office.

Vous êtes ancien combattant, veuve de guerre ou d'ancien combattant, pupille de la Nation, orphelin de guerre, invalide de guerre ...vous pouvez bénéficier des interventions financières en complément du dispositif national.

L'aide susceptible de vous être allouée est fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources.

Elle est mobilisable sous 2 ou 3 mois pour faire face à des difficultés ponctuelles : frais de déménagement, facture d'énergie, frais médicaux, frais

d'obsèques...

Des participations financières pour des frais d'aide ménagère ou de maintien à domicile peuvent être allouées, mais toujours en complément des prises en charge d'autres organismes : caisse de retraite, conseil départemental...

Vous souhaitez davantage d'informations : Contactez-nous au ☎ 02.96.68.01.44
ass.sd22@onacvvg.fr ou au **service départemental 4 rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX**

MISSION LOCALE DU CENTRE OUEST BRETAGNE

La Mission Locale du Centre Ouest Bretagne accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle. Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé : il exprime ses besoins, ses attentes, ses aspirations. Le(a) conseiller(ère) recherche des réponses adaptées dans les domaines de l'emploi, de la formation, mais aussi dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, de la vie quotidienne et de l'accès aux droits.

Pour assurer ces fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, les conseillers reçoivent le jeune en entretien sur rendez-vous au siège de la Mission Locale à Carhaix ou sur l'une des 11 permanences.

Les jeunes de la communauté des communes du Kreiz Breizh peuvent être reçus soit à la mairie de Maël-Carhaix les mardis après-midi soit à la Maison des Services Publics de Saint Nicolas Du Pélem, 2 rue Gustave Launay, les mardis matin.

☎ **02 98 99 15 80** ou contact@missionlocalecob.bzh

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller au plus près de votre domicile.

Adresse du siège de la Mission Locale :

Mission Locale Centre Ouest Bretagne

36, rue de l'Eglise - BP 220 - 29834 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

<http://www.missionlocalecob.bzh/>

Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h – le samedi de 9h à 12h



AGRICULTEURS : ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en au 09 69 39 29 19

Difficultés financières, familiales, menace sur l'activité professionnelle, solitude... Certaines situations peuvent entraîner une grande souffrance psychologique dont il est difficile de s'extraire seul. Afin de toujours mieux protéger et accompagner ses ressortissants, la MSA renforce son service d'écoute Agri'écoute lancé en 2014.

Un service accessible en permanence

Vous pouvez joindre Agri'écoute à tout moment, 24h/24 et 7j/7 pour échanger de façon complètement anonyme.

Une écoute spécialisée

En composant le numéro d'Agri'écoute, vous serez mis directement en relation avec un psychologue clinicien diplômé qui vous aidera à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse ou angoissante et à trouver des solutions.

Le rôle clé de l'entourage

S'il ne peut se substituer au médecin ou au thérapeute, l'entourage joue souvent un rôle primordial car il est généralement le plus à même de détecter un changement de comportement ou de discours chez un proche.

Si vous-même, dans vos relations familiales, professionnelles ou amicales, êtes en contact avec un salarié ou un exploitant agricole en proie à des difficultés, n'hésitez pas à l'informer et l'inciter à contacter Agri'écoute sans plus attendre.

Pour plus d'informations sur le dispositif Agri'écoute de la MSA, rendez-vous sur le site www.msa-armorique.fr





Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù



2018 se sera inscrite dans le droit fil des années précédentes et préfigure, probablement, les années suivantes : la communauté de communes doit s'ingénier à concilier la baisse constante de toutes ses ressources (impôts, dotations de l'Etat, contributions de tiers) et sa volonté de préserver les services à la population, le dynamisme associatif et les nécessaires investissements à même d'éviter le décrochage du territoire et cela sans augmenter la pression fiscale.

Cet exercice délicat a été mené à bien en 2018 puisque pour la 8ème année consécutive, après la réforme fiscale de 2010, aucun taux d'imposition locale n'a été augmenté et que la CCKB est même aller au-delà de ce strict statu quo en supprimant la redevance pesant jusqu'alors sur les contrôles de dispositif d'assainissement non collectif préalables aux ventes immobilières.

Cet objectif du maintien d'un volontarisme affirmé dans un contexte financier aussi tendu n'est cependant pas tenable à moyen terme si l'intercommunalité ne se dote pas de moyens supplémentaires.

C'est dans cette optique que des contrats de partenariat ont été conclus avec les porteurs de projets éoliens, contrats dans lesquels la CCKB devient partie prenante à tous les stades de l'évolution des programmes, y compris, le cas échéant, au niveau de la production et de la vente d'énergie.

Cet apport nouveau sera d'autant plus indispensable que la communauté de communes a accepté de s'engager dans la 2ème phase du Plan Bretagne Très Haut Débit qui couvrira, totalement ou partiellement, en fibre optique 13 des 23 communes sur la période 2019-2023.

Il s'agit, là, d'un effort exceptionnel de près de 2 millions d'euros, soit l'équivalent de 2 années de l'ensemble de la cotisation foncière versée par toutes les entreprises du territoire.

Le développement économique, qui demeure l'enjeu majeur du Kreiz-Breizh, n'est pas en reste puisque le Parc d'Activités de Kerjean à Rostrenen est en cours d'extension sur une superficie de 11,5 hectares après une première étape consistant à aménager 2,2 hectares.

A proximité immédiate de ce parc, la CCKB a, conjointement avec la commune de Rostrenen, financé la future aire de repos de la RN 164.

Dans le domaine du tourisme, 2018 aura été marquée par une réorganisation de l'Office de Tourisme du Kreiz-Breizh qui a été doté des missions de l'ex-Pays Touristique de Guerlédan-Argoat, aujourd'hui dissous, et qui a ouvert cet été un point Information à Bon Repos.

Le logement est un élément clé pour le bien-être d'une population ; c'est en partant de ce constat que la CCKB a signé une nouvelle convention avec l'organisme SOLIHA, couvrant la période 2018-2021, afin de permettre aux propriétaires de continuer à bénéficier des aides visant à réhabiliter leur logement dans des conditions administratives moins complexes que dans les contractualisations antérieures. Sur cette même thématique du logement, la CCKB contribue à la réalisation d'un foyer jeunes travailleurs à Rostrenen.

Sur le secteur de l'environnement, la CCKB s'est engagée en 2018 à assumer la maîtrise d'ouvrage de l'accueil de la maison des landes et tourbières à Kergrist-Moëlou dans des locaux réadaptés à cet effet en centre-bourg. Elle a également participé au déploiement de 10 bornes de recharge pour véhicules électriques.

Enfin, la jeunesse n'est pas oubliée : la CCKB va devenir l'une des deux premières intercommunalités costarmoricaïnes à signer une convention territoriale globale avec la CAF qui couvrira l'ensemble des champs d'intervention des deux partenaires.

Surtout, c'est en 2018 qu'a été lancée l'opération DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale) qui va permettre à 105 enfants de constituer un orchestre sous l'égide prestigieuse de la Philharmonie de Paris. Cette initiative, qui s'étendra sur 3 ans, est une chance exceptionnelle pour ce territoire, qui devient la première zone rurale à en bénéficier. Ce dernier exemple démontre, s'il en est besoin, que le Kreiz-Breizh sait saisir les opportunités positives qui se présentent et qu'il n'est en rien condamné au déclin dès lors qu'il rencontre des partenaires sensibles à ses richesses et soucieux de développer la France ailleurs que dans les métropoles.

Calendrier des FÊTES 2019

- Samedi 2 février Soirée rock country à Paule Amicale Laïque Paule-Plévin
- Samedi 2 mars Soirée crêpes à Plévin Amicale Laïque Paule-Plévin
- Samedi 9 mars Concours de belote et soirée crêpes A.S La Montagne
- Mercredi 1^{er} mai Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
- Lundi 10 juin Pardon de Saint-Eloi
- Lundi 10 juin Vide-greniers Ass. Protection Patrimoine 2 Chapelles
- Samedi 29 juin Passage de la Pierre Le Bigaut
- Dimanche 28 juillet Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
- Jeudi 15 août Pardon de Lansalaün
- Samedi 28 septembre Repas Ass. Protection Patrimoine 2 Chapelles

Les ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin	Co-Présidentes : RIVOALLAND Mireille (06.83.67.56.54) KEREVER Sandrine (06.61.56.57.94)
Association « La Ronde Du Calvaire »	Président : COJEAN André (02.96.99.25.29)
Club du 3 ^{ème} Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Co-Présidents : TROUBOUL Thomas (06.59.09.10.86) DANIEL Patrice
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : TREUSSARD Loïc (06.74.70.97.60)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean Pierre (02.96.24.33.05)



Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle :

- ⇒ le bilan financier de l'année écoulée
- ⇒ l'ensemble des avoirs financiers
- ⇒ un RIB

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2019.

Communiqué de l'association « PROTECTION DU PATRIMOINE DES 2 CHAPELLES »

L'association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des chapelles de Lansalaün et Saint-Eloi.

Conformément aux dispositions des articles 200 – 1b et 238 bis 1a du Code Général des Impôts, les dons effectués par les particuliers à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant.

Un reçu fiscal sera remis à chaque donateur.

Association **“LA PIERRE LE BIGAUT, MUCOVISCIDOSE”**

BILAN D'UTILISATION DES FONDS 2018

SOMME DISPONIBLE : 608 000 €

Montant alloué à la recherche	SOMMES
INFECTION et INFLAMMATION	
Dr Jean Louis HERRMANN - Montigny Le Bretonneux	52 370 €
Pr Geneviève HERY ARNAUD - Brest	43 080 €
Dr Virginie HERVE - Tours	34 000 €
Dr Mustapha SI TAHAR - Tours	14 000 €
Dr Olivier TERRIER - Lyon	26 000 €
Dr Mathieu COUREUIL - Paris	25 000 €
Dr Catherine LLANES – Besançon	19 500 €
	TOTAL : 213 950 €
THERAPIE GENIQUE - GENETIQUE	
Pr Frédéric BECO - Poitiers	22 470 €
Dr Christelle CORAUX - Reims	34 500 €
Pr Claude FEREC - Brest	9 910 €
Pr Tristan MONTIER - Brest	24 000 €
Dr Clarisse VANDEBROUCK – Poitiers	44 820 €
Dr Emmanuelle GIRODON – BOULANDET – Paris	28 800 €
Dr Brice MARCET - Valbonne	32 675 €
	TOTAL : 197 175 €
TRANSPLANTATION – PATHOLOGIES ASSOCIEES SCIENCES HUMAINES - NUTRITION	
Dr Laureline BERTHELOT - Nantes	15 000 €
Pr Marcel CALVEZ - Rennes	22 430 €
Dr Jacky JACQUOT - Reims	30 000 €
Dr Clémence MARTIN - Paris	18 600 €
Dr Quitterie REYNAUD - Pierre Bénite	30 000 €
Dr Nathalie ROUAS FREISS – Paris	12 000 €
Dr Olivier BRUGIERE - Paris	26 000 €
	TOTAL : 154 030 €
AIDE ALLOUEE AUX CENTRES DE SOINS	
Dr Isabelle DANNER BOUCHER - Centre de transplantation thoracique de Nantes	32 845 €
AIDE ALLOUEE A LA QUALITE DE LA VIE DES PATIENTS HOSPITALISES	
CRCM Bretons	10 000 €
TOTAL	608 000 €

VIE COMMUNALE Rétrospective de l'année 2018

LES COMMÉMORATIONS



A Paule, comme dans toutes les communes de France, ont retenti ce **11 novembre 2018** les cloches, annonciatrices comme il y a cent ans, de la fin de la première guerre mondiale et de son cortège de souffrances et d'atrocités. Cette commémoration a été l'occasion d'écouter avec respect les lettres et poèmes de poilus lus par des jeunes de la commune.



Les pluies diluviennes ayant perturbé son bon ordonnancement, la **commémoration de La Pie** du 30 juillet dernier a eu lieu à la salle polyvalente de Maël-Carhaix.

LES ASSOCIATIONS



Les cours de calligraphie continuent à la médiathèque sous la plume créative de Mariannick Hémon. Les séances ont lieu deux fois par mois, le mardi de 16 h 30 à 18 h 30. « L'écriture Caroline » qui a été adoptée pour cette saison est née de la volonté des Carolingiens d'uniformiser l'écriture sur l'ensemble du royaume.

Paule, Culture, Patrimoine poursuit son travail de fourmi pour faire découvrir aux randonneurs de plus en plus nombreux les richesses du patrimoine architectural, historique et naturel de notre commune.





Chaque année, les membres de l'**Amicale Laïque** se fixent comme objectif majeur le financement des activités de l'école : sorties pédagogiques diverses, piscine, cinéma.... Plusieurs animations sont déjà prévues en 2019 : soirée country à Paule et soirée crêpes à Plévin.



Les membres de l'**Association des Deux Chapelles** ont reçu un chèque de 600 € d'un organisme bancaire dont Iffig Rémond est Président du conseil d'administration. Il était accompagné de Claire Daniel conseillère municipale. Les tables de lecture pour les 2 chapelles sont en cours de finalisation. Le fameux « purée-saucisse » organisé le 13 octobre a fait le délice des convives présents.



Le **club des Aînés Ruraux** compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents, dont quelques Britanniques. Ils se réunissent à la salle polyvalente le mercredi tous les quinze jours. Au programme : rencontres conviviales tout au long de l'année et sorties à la journée avec leurs homologues de Trégornan.



Après une vingtaine d'années à la tête de la **Société de chasse**, Paul Fraval tourne une page. Il reste malgré tout au service de l'association en tant que Vice-Président. Loïc Treussard, lui succède à la présidence.



René Bescond entame sa 29^e année à la présidence de la **FNACA**. Au cours de leur assemblée, les membres de l'association ont rendu un dernier hommage à deux de leurs camarades décédés cette année, André Bourdonnay et Lucien Le Caroff.



Thomas Trouboul et Patrice Daniel assurent une présidence partagée à la tête de l'**AS La Montagne**. Stéphane Kervoern, nouvel entraîneur, a pris en main la préparation physique des équipes.



ÉVÉNEMENTS DIVERS

La cérémonie des vœux est l'occasion de recevoir les bébés nés au cours de l'année écoulée accompagnés bien sûr par leurs heureux parents. Ils se voient remettre fleurs, livres ainsi qu'un abonnement à la médiathèque.



Le repas annuel organisé par le **CCAS** a réuni 70 convives autour d'une excellente table. Les doyens de l'assemblée posent en compagnie des élus et des membres du CCAS, qui ont organisé cette agréable journée.



L'**Ecole de Musique, Danse et Théâtre** du Kreiz-Breizh s'est associée aux cercles celtiques de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem pour faire découvrir la danse, la musique et le chant traditionnels bretons aux enfants du secteur.



La soirée **Jazzy** organisée par l'école de musique a connu un réel succès...



Les **cours de théâtre** se déroulent dans le cadre de L'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz-Breizh (EMDKTB) sous la direction de Gwenaël Le Doussal. Ils ont lieu chaque jeudi de 19h30 à 21h00 à la salle polyvalente.



Un rendez-vous devenu incontournable : la **rencontre annuelle entre producteurs et consommateurs** à l'occasion de la journée « **portes ouvertes** » organisée au Pré En bulle. Au menu : discussions, dégustation des produits du terroir...



Extension d'une maison réalisée à Kerdel dans le cadre du programme « Eco-construction », projet porté par le Pays COB.

Vous avez un projet de rénovation ? De construction ? Une vingtaine d'entreprises et de partenaires se mobilisent pour vous faire découvrir diverses techniques de l'éco-construction et de l'éco-rénovation.

Réunion d'information sur l'**aménagement du bourg**



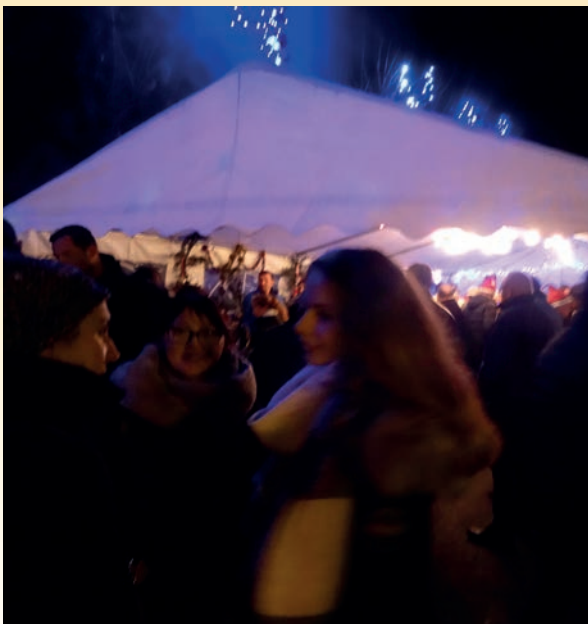
Pour la quatrième fois, la famille Cousin, **éleveurs de postier breton à Kerjean**, a remporté le premier prix pouliche de trait de 3 ans, dans la catégorie « **Modèle et allure** » au salon de l'agriculture à Paris. Les poulains qui naîtront de cette pouliche sont très prisés en Espagne.



Depuis 2002, les associations de la commune s'unissent pour apporter leur pierre à la recherche contre la mucoviscidose, sachant que les progrès enregistrés profitent à d'autres secteurs de la recherche médicale.

Cette année encore, la mobilisation a été sans faille pour accueillir les 6500 coureurs qui ont traversé la commune.

Merci infiniment pour votre enthousiasme en tant qu'organisateur ou participants !



CCAS, le Père Noël a fait un arrêt à Paule au moment du lancement des illuminations devant un public nombreux et chaleureux.

La distribution des friandises a été l'occasion pour un certain nombre d'enfants de lui demander s'il avait bien reçu leur lettre.

Quant aux adultes, ils ont apprécié le vin chaud parfumé à l'orange et à la cannelle et les gâteaux.

